



Cahier des charges du Gouvernement

de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Discipline :

Cours Généraux

Niveau :

Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain) *

Opérateur de Formation :

Fédération Wallonie Bruxelles - AG Sport (ADEPS)

Version du 10/10/2019



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène

TABLE DES MATIERES DU
CAHIER DES CHARGES REFERENTIEL DES COURS GENERAUX ADEPS
MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR

0	Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	6
1.	DONNEES ADMINISTRATIVES	7
1.1	Informations concernant l'Administration Générale du Sport (ADEPS)	7
1.2	Introduction générale de la formation	7
1.3	Homologation et certification	7
2.	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.	9
2.1	Moniteur Sportif Entraîneur (compétences générales)	10
2.1.1	Pré requis du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)	10
2.1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)	10
2.1.3	Public cible du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)	10
2.1.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)	10
2.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur	10
3.	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSTrain.).	11
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)	11
3.2	Ouverture d'une édition d'évaluation	11
3.3	Informations diverses	11
3.4	Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)	12
3.5	Dispositions particulières « candidat empêché administrativement »	13
3.6	Documents administratifs à fournir par le candidat	14
3.7	Communication des données personnelles	14
3.8	Dispositions transitoires (Edition 2019-2020)	15
3.9	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	15
3.10	Modalités paiement en ligne	16
3.11	Droit de rétractation - effets de la rétractation	16
3.12	Modalités particulières (langue - handicaps divers - ...)	16
4.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSTrain.).	18
4.1	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	20
4.1.1	CG311 : Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	21
4.1.2	CG312 : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2	26
4.2	Thématique 2 : Didactique et méthodologie	31
4.2.1	CG321 : Efficacité en entraînement et en leadership	32

4.2.2	CG322 : Les nouvelles technologies au service de l'entraîneur	38
4.2.3	CG323 : Didactique des méthodes d'entraînement	43
4.2.4	CG324 : L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	48
4.2.5	CG325 : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	53
4.3	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.	58
4.3.1	CG331 : Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive	59
4.3.2	CG332 : Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive	64
4.3.3	CG333 : Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive	69
4.3.4	CG334 : Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance	74
4.3.5	CG335 : Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance	79
4.3.6	CG336 : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive	84
4.4	Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.	89
4.4.1	CG341 : Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives	90
4.4.2	CG342 : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances	95
4.5	Thématique 5 : Ethique et déontologie.	100
4.5.1	Notions de gestion des relations du sportif avec son environnement (CG351)	Erreur ! Signet non défini
4.6	Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)	101
4.7	Pondération et crédits « Moniteur Sportif Entraîneur »	102
4.8	Support de formation	103
4.9	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)	103
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.	104
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	105
6.1	Délai d'organisation des évaluations	105
6.2	Objectif des évaluations	105
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	105
6.3.1	Critères d'accès aux évaluations :	105
6.3.2	Présence au cours	107
6.4	Conséquences d'une non-présence à un ou des modules obligatoires	107
6.5	« Capitalisation » des modules obligatoires	107
6.6	Réussite obligatoire du module 5 (CG 325) de la thématique 2	107
6.7	Règle particulière en 1 ^{ère} session si thématique en échec mais module(s) à 80% au moins	108
6.8	Publicité des accès aux évaluations	108

6.9	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	108
6.10	Contenus et exigences des évaluations	109
6.11	Forme, type et durée des évaluations des connaissances	109
6.12	Répartition des points lors des évaluations « Moniteur Sportif Entraîneur » avant pondération.	110
6.13	Rappel des pondérations et crédits « Moniteur Sportif Entraîneur »	111
6.14	Règlementation des évaluations	112
6.14.1	Première session Codes internes AG Sport	112
6.14.2	Seconde session Codes internes AG Sport	113
6.15	Exemples de résultats après pondération des modules et thématiques	114
6.15.1	Situation fictive de résultat du candidat 1 (MSTrain.) (avec didacticiel des calculs)	114
6.15.2	Situation fictive de résultat du candidat 2 (MSTrain.)	115
6.15.3	Situation fictive de résultat du candidat 3 (MSTrain.)	116
6.15.4	Situation fictive de résultat du candidat 4 (MSTrain.)	117
6.15.5	Situation fictive de résultat du candidat 5 (MSTrain.)	118
6.16	Validité des évaluations	118
6.17	Nombre de sessions d'évaluation	119
6.18	Constitution du jury d'évaluation	119
6.19	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal).	119
6.20	Motivation du résultat en délibération	120
6.21	Procédure de communication des résultats aux candidats	121
6.22	Recours et procédures	122
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES	
	(Belgique ou étranger) VAF.	123
7.1	Dossier administratif à construire	123
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	123
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	123
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF	124
7.3	Frais de procédure pour VAF	125
7.4	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	125
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?	125
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ?	125
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?	126
7.5	Analyse concernant la demande de VAF	126
7.6	Décisions concernant la demande de VAF	126
7.7	Situations particulières concernant des dispenses octroyées.	126

7.8 Cas particuliers des candidats n'ayant pas validé le module de cours CG 142 dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur. _____ 127

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITES. _____ 129

0 Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° Les champs de compétences;**
- 2° Les modalités d'organisation;**
- 3° Le programme et le contenu;**
- 4° Les conditions d'accès;**
- 5° Les modalités de l'évaluation;**
- 6° Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;**
- 7° Les conditions de dispenses de modules de formation;**
- 8° Les modalités de l'homologation des brevets. »**

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1 Informations concernant l'Administration Générale du Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Fax : 02/413 29 10
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de ses stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Pour les cours généraux, le principe de consécuitivité est d'application. Ce qui signifie que pour avoir accès aux examens des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Entraîneur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux des niveaux Moniteur Sportif Initiateur et Moniteur Sportif Educateur. Néanmoins, des dispositions transitoires explicitées au 3.8 sont encore d'application durant la période 2019-2020 pour les brevetés et homologués Niveau 2 (ancienne formule).

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés (voir section 7 - VAF).

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur délégataire de formation reconnu par l'AG Sport.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Entraîneur*, sont reconnus et homologués par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières - voir section 7 -) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Entraîneur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport - voir aussi les sections 7.8 et 8 -) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Entraîneur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Au sujet de la validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* », pour les candidats ayant validé les CG du niveau MS Educateur avant le 01^{er} septembre 2017 et n'étant pas encore inscrits dans partie spécifique de leur parcours de formation, des mesures transitoires sont explicitées dans la section 7.

Enfin, un module pratique complémentaire au CG336 (Optimisation des facteurs « psychologiques ») a été mis en place. Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation et constitue également un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Entraîneur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- 1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)**
- 2. Les cours spécifiques**
- 3. Le module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation**
- 4. Le module « *Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive*», prolongement du module théorique par des exercices pratiques.**

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 3 (les conditions d'accès).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit une certification fédérale et non pas un brevet homologué par l'AG Sport.

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation ;*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif ;*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie.
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.
- Thématique 5 : Ethique et déontologie.

2.1 Moniteur Sportif Entraîneur (compétences générales)

2.1.1 Pré requis du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)

- Lauréat des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur (MS Ini.).
- Lauréat des cours généraux Moniteur Sportif Educateur (MS Edu.).
- Moniteur homologué de « niveau 2 » (voir dispositions transitoires au 3.8)
- 21 ans acquis au plus tard le jour de l'examen des cours généraux MS Train.
- Minimum 3 années d'expérience avérée dans l'encadrement sportif et dans le champ de compétences d'un Niveau 2 ou d'un Moniteur Sportif Educateur (voir profil de fonction et public cible des 2 titres prérequis).

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)

- Faire prendre du plaisir dans l'entraînement et la compétition ;
- Former, éduquer et entraîner à la compétition ;
- Développer et renforcer les facteurs techniques et tactiques de l'activité ;
- Former, éduquer et optimiser l'entraînement ;
- Maximaliser l'intégration des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans l'entraînement et la compétition ;
- Intégrer et renforcer les qualités physiques dans l'entraînement et la compétition ;
- Détecter et sélectionner le talent sportif ;
- Implémenter son action dans une programmation collective.

2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)

- Tous les âges (distinction entre activités à maturation précoce et tardive) ;
- Sportifs en phase de systématisation d'entraînement ;
- Sportifs en phase d'optimisation d'entraînement ;
- Top niveau national, international.

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Entraîneur (MS Train.)

- Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement à orientation compétitive, ...) ;
- Programmes ADEPS d'entraînement, de développement et de renforcement de haute performance
- Fédérations sportives communautaires, nationales et/ou internationales.

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur

- Agir en autonomie et en toute responsabilité dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine de travail ou d'étude dans lesquelles les changements sont imprévisibles.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSTrain.).

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 1 (les modalités d'organisation) et 3 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)

- Les cours généraux sont organisés par l'AG Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur reconnu.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS www.sport-adeps.be sous la rubrique : « Formation moniteur ».
- Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation des formations de cadres).
- La seule formule d'organisation proposée est de type « **Edition d'évaluation avec formation** ».
 - Après inscription, le candidat reçoit les syllabi (téléchargeables ou distribués lors des modules à présence obligatoire). Il participe aux sessions de cours organisées par l'ADEPS (certains modules sont obligatoires). Il est guidé pour l'étude des matières proposées afin d'optimiser ses chances de réussite.
- Les dates d'examens sont fixées dans le calendrier (voir onglet examens cours généraux sur le site www.sport-adeps.be sous la rubrique : « Formation moniteur »).
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

3.2 Ouverture d'une édition d'évaluation

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 20 candidats.
- En fonction du nombre de candidats (plus de 100) et des locaux disponibles, les éditions de formation pourraient être adaptées (localisation, agenda, dédoublement, ...).
- Les éditions de formation sont organisées en externat. En fonction notamment de la dispersion géographique des candidats, différentes éditions de formation pourraient être organisées, et ce en fonction des possibilités.
- L'Administration Générale se réserve de droit d'annuler une édition d'évaluation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (auditoires loués non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs ; ...). Les candidats inscrits recevraient des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

3.3 Informations diverses

- La présence aux cours n'est pas obligatoire pour tous les modules, **MAIS la présence est obligatoire pour certains modules clairement identifiés** au sein de la section 4 Référentiel « formation » : description du programme et du contenu des cours généraux (MSTrain.).
- Ces modules sont au nombre de 5 et représentent 20 heures de cours en présentiel (présence obligatoire à la totalité du module - heure de début et heure de fin fixées) :
 - **Thématique 1 - Module CG 312** : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2 (2h00)
 - **Thématique 2 - Module CG 321** : Efficacité en entraînement et en leadership (6 h00)
 - **Thématique 2 - Module CG 325** : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (6h00)

- **Thématique 3 – Travaux Pratiques du module CG 336** : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive (4h00)
 - **Thématique 4 – Module CG 342** : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives (2h00)
- L'âge d'accès à la formation est de minimum 21 ans à la date de la première session d'examen prévue.
 - Une expérience utile avérée de 3 années dans l'encadrement sportif et dans le champ de compétences d'un Niveau 2 ou d'un Moniteur Sportif Educateur (voir profil de fonction et public cible des 2 titres requis) est exigée.
 - L'accès aux épreuves d'évaluation MSTrain. n'est possible que si le candidat est exempt ou a réussi / a validé entièrement toutes les thématiques des cours généraux MSIni. et MSEdu.
 - L'accès aux épreuves d'évaluation MSTrain est réservé uniquement aux candidats en règles administratives et qui ont suivi entièrement les 5 modules obligatoires (voir supra). Si un candidat a manqué un module obligatoire il sera considéré comme Non Admissibles aux évaluations. Il devra dès lors suivre le ou les modules manquants au cours de l'édition de formation qui suivra afin d'être admissible aux examens
 - A titre transitoire pour l'année 2019-2020, l'accès aux épreuves d'évaluation MSTrain. est possible aux Moniteurs homologués de « niveau 2 » (voir dispositions transitoires au point 3.8 Dispositions transitoires (Edition 2019-2020).
 - L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique MSTrain. par l'AG Sport est de 21 ans.
 - L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscription à la formation et/ou à la session d'évaluation.
 - A titre d'exemple, les droits d'inscription pour les éditions 2019-2020 s'élèvent à 90 €uros.
 - Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscription a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur non proclamation des résultats obtenus.
 - L'accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation (hormis une expérience utile avérée de 3 années dans l'encadrement sportif et dans le champ de compétences d'un Niveau 2 ou d'un Moniteur Sportif Educateur).
 - L'accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade, d'un niveau de compétence officiel, ...
 - Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées à la section 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
 - Les évaluations sont réalisées en fonction des modules, sous différents modes et protocoles, tels que notamment des :
 - Questionnaires à Choix Multiples (QCM)
 - Questionnaires "ouverts".
 - Cahiers de travail de l'Entraîneur
 - ...
 - La note globale est obtenue par le biais des évaluations pondérées de chaque module, et ce suivant l'importance des modules et des thématiques (voir Pondération et crédits 4.7).

3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)

- La durée théorique de la formation est de 50 heures en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end et/ou semaine).
- Le nombre d'heures théoriques d'examen est équivalent à 8.

- La charge théorique de travail* en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à +/- 175 heures.
- La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à +/- 230 heures.

3.5 Dispositions particulières « candidat empêché administrativement »

- Cette disposition concerne les candidats qui se seraient inscrits (engagés) dans un ancien cursus de formation spécifique à une discipline du niveau « Moniteur Niveau 3 » (ancienne formule) à partir du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2014.

- **Disposition pour les candidats s'étant inscrits dans un ancien cursus de formation spécifique à une discipline du niveau « Moniteur Niveau 3 » (ancienne formule) APRES le 08 décembre 2012**

La dernière édition des examens des cours généraux du Niveau 3 (ancienne formule) a été opérée le 08 décembre 2012. Dès lors, si les cours spécifiques de Niveau 3 (ancienne formule) ont débuté APRES cette date, le Moniteur Sportif a été « administrativement empêché » de suivre les cours et de passer l'examen. En effet, il n'y avait plus de cours généraux ni d'examens de Niveau 3 organisés sous l'ancienne formule !

Dans ce cas, le Moniteur homologué de "Niveau 2" peut directement s'inscrire à la formation du nouveau cursus des cours généraux (CG) du niveau Moniteur Sportif (MS) Entraîneur (début de la formation en décembre 2018) et ce sans valider les CG MS Initiateur et MS Educateur.

A la fin de son cursus, si le candidat réussit tant sa formation générale (cours généraux nouvelle formule) que sa formation spécifique (cours spécifique ancienne formule), il sera breveté et homologué « **Moniteur Niveau 3** » ancienne formule.

- **Disposition pour les candidats s'étant inscrits dans un ancien cursus de formation spécifique à une discipline du niveau « Moniteur Niveau 3 » (ancienne formule) AVANT le 08 décembre 2012**

Si la formation spécifique a débuté AVANT la date du 08 décembre 2012, le candidat Moniteur Niveau 3 était alors tenu de valider les CG Niveau 3 (ancienne formule) avant de s'inscrire à la formation spécifique de Niveau 3 (ancienne formule). Dans ce cas, le candidat moniteur ne peut pas être considéré comme « administrativement empêché ». Il sera tenu de se mettre à jour sous le nouveau cursus de formation (voir particulièrement la section 7. - Conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes) des cahiers de charges des cours généraux MSIni. et MSEdu.).

A la fin de son cursus, si le candidat réussit tant sa formation générale (cours généraux) que sa formation spécifique (cours spécifique), il sera breveté et homologué « **Moniteur Niveau 3** » ancienne formule.

* La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires,...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

- Pour rappel, les opérateurs de formation ne pouvaient plus programmer de formation de Niveau 3 (ancien cursus) à partir du 01 janvier 2015. Ils doivent exclusivement opérer le niveau réformé de Moniteur Sportif Entraîneur (nouveau cursus).

3.6 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Les attestations de l'AG Sport indiquant la réussite des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur (MSIni.) et Moniteur Sportif Educateur (MSEdu.).
- Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée sur le site www.sport-adepts.be ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport.
- Présentation des documents de réussite ou de dispense (sur base du principe de VAE) aux cours généraux du niveau concerné.
- Copie d'un document (la carte d'identité,...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Preuve d'acquiescement des droits administratifs divers.
- Un document présentant et attestant une expérience utile avérée de 3 années dans l'encadrement sportif et dans le champ de compétences d'un Niveau 2 ou d'un Moniteur Sportif Educateur (voir profil de fonction et public cible des 2 titres requis) est exigé.
- ...

3.7 Communication des données personnelles

- Une inscription aux cours généraux (VAF-cours-évaluations,...) signifie que les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de données personnelles sont connues et acceptées.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, Adresse, numéro de registre national, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service des Formations des cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant le/les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données), un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : protectiondesdonnees@cfwb.be

3.8 Dispositions transitoires (Edition 2019-2020)

- Pour rappel, les candidats "Moniteur sportif" ayant réussi les cours généraux des niveaux Moniteur Sportif Initiateur (MSIni.) et Moniteur Sportif Educateur (MSEdu.) sont admis de plein droit aux examens Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain).
- A titre transitoire (Edition 2019-2020) les moniteurs sportifs homologués de "niveau 2" dans une discipline (diplôme de l'ADEPS - de la Communauté française - après validation des cours généraux et des cours spécifiques), peuvent s'inscrire aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Entraîneur (MSTrain).
- Les Moniteurs sportifs homologués de "niveau 2" (diplôme de l'ADEPS - de la Communauté française après validation des cours généraux et des cours spécifiques) devront valider les cours généraux du niveau Moniteur Sportif Initiateur (MSIni.) et Moniteur Sportif Educateur (MSEdu.) **au plus tard** avant l'examen des cours généraux Moniteur sportif Entraîneur (MSTrain). Sans ces validations, l'accès aux évaluations MSTrain ne sera pas autorisé.

3.9 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des éditions de formations se fera via le site internet www.sport-adepts.be
- Les montants et modalités de paiement des droits administratifs et d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet www.sport-adepts.be.
- Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet www.sport-adepts.be
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. Un mail de confirmation et d'information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- Le paiement est réalisé via un paiement en ligne ou virement (si pas accès en ligne - cas exceptionnel).
- L'inscription définitive aux formations et aux examens est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur non proclamation des résultats obtenus.
- Les critères d'accès aux évaluations sont notamment l'âge, la réussite ou l'exemption totale des cours généraux MSIni. MSEdu., un dossier administratif complet, la présence effective aux cours obligatoires et le paiement effectif des droits d'inscription. La non-conformité à au moins un de ces critères sont des motifs de non admissibilité aux évaluations, de non proclamation des résultats obtenus et/ou d'annulation de toute évaluation potentielle.
- ...

3.10 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Entraîneur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site www.sport-adepts.be.
- Aucune données personnelles (numéro de carte - codes -....) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

3.11 Droit de rétractation - effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.12 Modalités particulières (langue - handicaps divers - ...)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen Commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau C1*
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau C1†
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau C1*

* Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.

† Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires,...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- A la fin des évaluations tout candidat remettra au jury : sa fiche réponse, son questionnaire, ses prises de notes éventuelles,... et signera le registre de présence.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles[†] et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations ;
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS ;
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, ;
- Vol ou tentative de vol ;
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport » ;
-

* Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.

[†] Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSTrain.).

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 2 (le programme et le contenu), 4 (les modalités de l'évaluation) et 5 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), l'opérateur de formation, ... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les cours généraux « Moniteur Sportif Entraîneur », sont constitués de 16 modules qui traitent des sujets des 5 thématiques spécifiques.

Les modules surlignés en **bleu** sont les modules où la présence est obligatoire (18 heures) - validité de la présence afin d'avoir accès aux évaluations des cours généraux Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.).

Les compétences terminales à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Entraîneur », ainsi que les modules de cours en fonction de chaque thématique sont inventoriés infra.

Canevas des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Entraîneur" (16 modules (15+1TP) - 50 hrs (45 hrs + 4 hrs TP))				
Thématique 1 (2 mod - 3 hrs) Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 (5 mod - 18 hrs) Didactique et méthodologie	Thématique 3 (8 mod - 24 hrs) Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 (2 mod - 4 hrs) Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Ethique et déontologie
Module CG 311 (1 hr) Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	Module CG 321* (6 hrs) Efficacité en entraînement et en leadership	Module CG 331 (4 hrs) Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive	Module CG 341 (2 hrs) Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives	Notions et concepts intégrés aux modules CG321 & CG336 (+ CG324, CG341 & CG342)
Module CG 312* (2 hrs) Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (2/2)	Module CG 322 (2,5 hrs) Les nouvelles technologies au service de l'Entraînement	Module CG 332 (2 hrs) Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive	Module CG 342* (2 hrs) Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives	
	Module CG 323 (2,5 hrs) Didactique des méthodes d'entraînement	Module CG 333 (4 hrs) Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive		
* Cours à présence obligatoire	Module CG 324 (2 hrs) L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	Module CG 334 (4 hrs) Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive		
	Module CG 325* (6 hrs) Concevoir, planifier et réguler l'Entraînement à court, moyen et long terme	Module CG 335 (2 hrs) Optimisation de la "souplesse" en vue de la performance		
		Module CG 336 (4 hrs + 4 hrs) Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive		
		Pré-requis à l'homologation / à la certification du niveau MS Entraîneur Travaux pratiques sur base du module CG336		
		Module 336* (4 hrs) Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive		

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif (3 heures)

- Module 1 (CG311) : Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial (1 h)
- **Module 2 (CG312) *** : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2 (2h00)
*** Présence obligatoire à ce module.**

Thématique 2 : Didactique et Méthodologie (21 heures)

- **Module 1 (CG321) *** : Efficacité en entraînement et en leadership (6 h)
*** Présence obligatoire à ce module.**
- Module 2 (CG322) : Les nouvelles technologies au service de l'entraînement (3h)
- Module 3 (CG323) : Didactique des méthodes d'entraînement (2h)
- Module 4 (CG324) : L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie (2h)
- **Module 5 (CG325) *** : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (8h) *** Présence obligatoire à ce module et réussite obligatoire de ce module.**

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (19 heures)

- Module 1 (CG331) : Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive (4 h)
- Module 2 (CG332) : Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive (2h)
- Module 3 (CG333) : Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive (4 h)
- Module 4 (CG334) : Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive (4 h)
- Module 5 (CG332) : Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance (2h)
- Module 6 (CG336) : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive (3h)

Thématique 4 : Aspects sécuritaires (4 heures)

- Module 1 (CG341) : Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives (2h00)
- **Module 2 (CG342) *** : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives (2h00) *** Présence obligatoire à ce module.**

Thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Notions et concepts intégrés aux modules CG321 (Leadership) & CG336 (Optimisation « Psycho ») (+CG324, accompagnement du sportif ; CG341, rôle de l'entraîneur ; CG342, prophylaxie).**

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer au cadre institutionnel européen et mondial régissant le sport ;
 - Comprendre et maîtriser le paysage sportif belge ;
 - Maîtriser les modèles de structure de club associatif ;
 - Maîtriser les règlements sportifs nationaux et internationaux ;
 - ...
- Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 10%
- Nombre de modules de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2
- Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : voir infra

4.1.1 CG311 : Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial

○ **Résumé :**

La pratique du Sport s'inscrit dans un paysage organisationnel et réglementaire qu'il importe de comprendre si l'on exerce des responsabilités d'encadrant sportif, que ce soit au niveau managérial, mais aussi au niveau pédagogique.

Au terme du module de formation abordé dans le cadre des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Initiateur, le candidat a reçu l'information de base qui lui permettait de se situer dans le cadre institutionnel régissant le Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette unité de formation du niveau Moniteur Sportif Entraîneur entend offrir au candidat une perception aussi simple et claire que possible du large cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial.

Cette unité décrira les fonctions, rôles, missions et interdépendances des principales institutions et principaux organismes régissant le Sport dans différents domaines et à différents niveaux de pouvoir.

○ **Concepts / mots-clés :**

Sport européen
Sport mondial
Organisation et réglementation
Management
Institution sportive

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les bases du paysage institutionnel et organisation du sport européen		X		
Le candidat comprend les bases du paysage institutionnel et organisation du sport mondial		X		
Le candidat connaît les sources principales auxquelles se référer		X		
Le candidat connaît les compétences de l'Union Européenne en matière de sport		X		
Le candidat connaît le champ de compétence et le pouvoir du Tribunal Arbitral du sport		X		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG112	*
CG324	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : Quizz en ligne	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 1 : 30 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : Pas de nombre maximum de candidat
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en Europe et dans le Monde

- **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.2 CG312 : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2

La présence à ce module est obligatoire !

○ **Résumé :**

Comme déjà évoqué dans le cadre du module abordé au niveau Moniteur Sportif Educateur, il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle affaire de dopage dans le milieu sportif occupe l'espace médiatique. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation (MSEdu & MStrain), a pour vocation d'informer les moniteurs sportifs sur la législation en vigueur, les procédures, les substances dopantes et leurs risques. Il abordera également la notion de « facteurs de vulnérabilité chez les jeunes » et les outils de prévention disponibles.

Il est à noter que des éléments complémentaires de réflexions, compréhensions et connaissances à ce sujet sont développés dans le module CG251_«Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes».

○ **Concepts / mots-clés :**

Dopage
Intervention et rôle de l'entraîneur

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît la législation en matière de dopage		X		
Le candidat connaît le comportement à adopter sur le terrain en cas de doute		X		
Le candidat connaît le déroulement d'un contrôle et les droits et devoirs de l'athlète		X		
Le candidat comprend le rôle de l'entraîneur dans la problématique du dopage		X		
Le candidat connaît les droits des organisations anti-dopage en matière de localisation des sportifs		X		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG213	**
CG251	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input checked="" type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ... *	<input checked="" type="radio"/>
Distribués	<input checked="" type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

*(nécessité d'un smartphone, tablette ou ordinateur portable avec connectivité Wifi ou minimum 4G pour assister au cours !)

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 1 : 70 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Nombre de formateur : 1 formateur pour 30 candidats par session de formation
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre le dopage

- **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Concevoir, planifier, exécuter et réguler l'entraînement en tenant compte de tous les facteurs déterminants de l'activité ;
 - Planifier la compétition en tenant compte d'objectifs à court, moyen et long terme ;
 - Planifier la compétition en intégrant tous les facteurs déterminants de l'activité ;
 - Planifier un plan de carrière professionnel ;
 - Coordonner les activités pédagogiques des membres de l'équipe de cadres sportifs ;
 - ...
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 40%**
- **Nombre de modules de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 5**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : voir infra**

4.2.1 CG321 : Efficacité en entraînement et en leadership

La présence à ce module est obligatoire !

○ **Résumé :**

« L'entraîneur médiocre parle ; le bon explique ; le très bon démontre ; le super concerne et implique ; mais le meilleur inspire ». (d'après John Kessel)

Pour un entraîneur sportif, toute l'importance des qualités de charisme et des compétences de leadership ne doit plus être démontrée.

Soutenir le moral, montrer la voie, inspirer une vision, rehausser les capacités des autres, ... tant d'actions et de tâches qui incombent à l'entraîneur, dans la victoire comme dans la défaite, dans les moments d'euphorie ou de désespoir, ...

○ **Concepts / mots-clés :**

Leadership
Motivation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les méthodes fondamentales de leadership		X		
Le candidat est capable de poser les gestes d'un « leader » pour améliorer les conditions favorables à la performance des sportifs			X	

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG351	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					06:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					06:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					20:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	10:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	02:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input checked="" type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués	<input checked="" type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de l'entraîneur	V
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module. L'évaluation du cahier de l'entraîneur vaudra pour 50% dans la note globale du module CG321.

NB : En seconde session, il n'y a plus d'évaluation du cahier de l'entraîneur et dès lors seule l'évaluation écrite sera prise en compte.

Concernant le module CG321_"Efficacité en entraînement et en leadership", les modalités pour compléter votre cahier de l'entraîneur sont explicitées dans cette fiche mais aussi lors de la dispense de ce module..

- **Le cahier de l'entraîneur (CE)** est à compléter par les soins du candidat tout au long de la séance et à domicile.
- **En complément de questions ouvertes / études de cas, il constituera la base de l'évaluation de ce module (50 - 50).**

Il devra être remis au jury le jour de l'examen.

Une attention toute particulière sera réservée aux sections 1 à 9.

- Sections 1 à 4 du cahier de l'entraîneur :
 - Lisibilité / Propreté / Soins / (5 pts)
 - Exercices / Items / Questions-Réponses / ... TOUS complétés (10 pts)
 - Sections 5 à 9 du cahier de l'entraîneur :
 - Lisibilité / Propreté / Soins / (5 pts)
 - Liens entre théorie (doc ref) et solutions/réponses proposées (15 pts)
 - Développement des idées, des concepts, de mon défi personnel, (15 pts)
- /50
- ➔ **TOTAL RAMENE** /30

Pour rappel : En seconde session, il n'y a plus d'évaluation du cahier de l'entraîneur et dès lors seule l'évaluation écrite sera prise en compte (sans report de cote du cahier de l'entraîneur).

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 2 : 25 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Nombre de formateur : 1 formateur pour 30 candidats par session de formation
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du management des ressources humaines.

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)



4.2.2 CG322 : Les nouvelles technologies au service de l'entraîneur

○ **Résumé :**

Depuis une dizaine d'années, les différents outils et instruments technologiques liés aux domaines sportifs n'ont pas cessé d'évoluer et de se diversifier. L'ensemble de ses applications, logiciels, accessoires et autres plateformes en tout genre sont autant de ressources mises à disposition de l'entraîneur pour optimiser les performances de ses athlètes.

Le contenu de formation dont il est question dans ce module permet de faire une synthèse des nouvelles technologies profitables à l'entraîneur en termes d'organisation, de planification, d'observation ou encore d'évaluation. Ainsi, ce module destiné à la présentation des innovations technologiques sportives les plus récentes s'articule autour de trois grands axes :

- La planification et le suivi de l'entraînement du sportif.
- L'analyse du mouvement.
- Les systèmes de recueil de données : Le Scouting.

Au terme de ce module, le candidat moniteur sportif entraîneur aura été confronté à une série d'outils technologiques lui permettant d'optimiser la planification, l'évaluation et l'organisation de ses entraînements et compétitions. A partir de ses connaissances personnelles, le moniteur sportif entraîneur devra être capable d'identifier parmi l'ensemble des accessoires technologiques proposés aux cours magistraux ceux qui répondent le mieux aux exigences de sa discipline.

Ce module de formation a donc comme objectif de fournir aux entraîneurs des outils concrets pouvant faire l'objet d'une application directe avec leurs propres athlètes. Ce module s'inscrit dans la continuité des modules CG234_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif et CG322_Planifier et évaluer des compétitions.

○ **Concepts / mots-clés :**

- Technologie
- Application
- Monitoring
- Charge d'entraînement
- Analyse du mouvement
- Evaluation
- Scouting

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

○

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat pour choisir un outil technologique en fonction de ses besoins spécifiques dans le processus d'Entraînement			X	
Le candidat comprend les situations dans lesquelles un outil technologique peut apporter une aide pertinente		X		
Le candidat comprend et sait utiliser les données (physiologiques,...) recueillies par un outil dans un contexte d'évaluation ou de planification d'entraînement		X		
Le candidat connaît les principes à respecter dans l'analyse d'un mouvement sportif		X		
Le candidat comprend le but du scouting et les moyens à utiliser pour le réaliser		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
123	*
221	*
231	*
234	*
325	**

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :						03:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance « questions-réponses »	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : FAQ	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 2 : 15 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Diplôme, titre, CAP en Education Physique ou Sciences de la motricité	Domaine de l'évaluation de la performance sportive
Brevet Adeps à vocation pédagogique (Moniteur ou niveau 3 minimum) ou autre titre équivalent	

- **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.3 CG323 : Didactique des méthodes d'entraînement

○ **Résumé :**

Comme évoqué dans le module CG222_ Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif, un certain nombre d'actions organisées avant, pendant et après son intervention permet à l'entraîneur d'être efficace et performant, et de là optimiser le potentiel de son / ses sportif(s). Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue y ont été présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs.

Au sens littéral du terme, les méthodes doivent être considérées comme « un ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes, qui constitue un moyen pour parvenir à un résultat. C'est aussi une manière de mener, selon une démarche raisonnée, une action, un travail, une activité ». Les méthodes de l'entraînement sportif ne dérogent pas à ces définitions.

Ce module théorique développera certaines méthodes d'organisation de l'entraînement des facteurs de performance des activités sportives qui semblent avoir fait leur preuve dans certains contextes.

Il constituera une des bases théoriques fondamentales pour une parfaite application dans le module CG325_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme, lui-même intégrateur de l'ensemble des concepts abordés dans le cursus de formation.

○ **Concepts / mots-clés :**

Méthodes d'entraînement
Charge d'entraînement
Planification
Périodisation
Recherche de performance sportive

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît le panel de méthode proposé dans ce module		X		
Le candidat connaît les points forts et les faiblesses des différentes méthodes proposées		X		
Le candidat peut utiliser une des méthodes proposées pour l'élaboration d'un programme en fonction des spécificités de la sa discipline			X	

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG221	*
CG222	*
CG231	*
CG322	**
CG325	**

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						00:00
Temps total en présentiel (hh:mm) :						02:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:00	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40 %
- L'évaluation du module 3 « Didactique des méthodes d'entraînement » est intégrée à celle du module CG325

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation et de la planification de l'entraînement sportif.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.	

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.4 CG324 : L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie

○ **Résumé :**

Tout le cursus de formation des cours généraux des moniteurs sportifs, tant dans sa structure que dans ses contenus, tend à définir et à expliciter l'ensemble des éléments à prendre en compte pour optimiser l'encadrement des Sportifs. Plus les objectifs et le niveau de performance s'élevèrent, plus l'encadrement sportif doit être envisagé de manière plus spécifique.

Le public cible des Moniteurs Sportifs Entraîneurs (tous les âges avec distinction entre activités à maturation précoce et tardive ; sportifs en phase de systématisation d'entraînement ; sportifs en phase d'optimisation d'entraînement ; de top niveau national ; de niveau international, ...) nécessite des compétences qu'une seule et même personne ne peut avoir. C'est la raison pour laquelle, un modèle structurel d' « accompagnement sportif » est prôné auprès des fédérations et des athlètes en FWB.

Dans un premier temps, ce module de formation présentera les forces, limites et opportunités de ce modèle. Au-delà de la structure d'encadrement sportif, conformément aux recommandations européennes en la matière, la FWB vise à développer le principe de « double carrière ».

La gestion du projet de vie (ou double carrière) des élites sportives est un des paramètres de la performance sportive. En s'investissant dans un double projet, le sportif se rassure à long terme et trouve, à court terme, un équilibre propice à l'exercice de son sport. Pour l'entraîneur, le défi consiste à intégrer cette composante dans la préparation de ses sportifs et à amener ceux-ci sur le chemin de la double excellence.

Pour aider les sportifs à gérer leur double carrière de manière optimale, différents cadres d'aménagements ont vu le jour dans divers secteurs (enseignement obligatoire, enseignement supérieur et universitaire, formation professionnelle, ...). L'ADEPS et les fédérations sportives développent également des structures d'information et d'accompagnement. Sauf cas exceptionnels, les sportifs n'ont désormais plus à faire un choix entre poursuivre leur carrière sportive et faire des études ou suivre une formation. Combiner les deux est possible.

○ **Concepts / mots-clés :**

Double carrière
Structures d'accompagnement des sportifs

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les différents cadres d'aménagement en faveur des sportifs reconnus		X		
Le candidat connaît les différentes structures à sa disposition en matière d' « Aide à la Performance Sportive » et de « Projet de Vie »		X		
Le candidat comprend son rôle de « Facilitateur de double carrière » pour ses sportifs		X		
Le candidat comprend les conditions pour bénéficier d'un aménagement spécifique pour un athlète		X		

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG311	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 4 dans la thématique 2 : 10%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'accompagnement des sportifs bénéficiant d'une reconnaissance en FWB (sportifs statutarisés).

- **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.5 CG325 : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme

La présence à ce module est obligatoire !

La réussite de ce module est obligatoire !

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement naturel d'un ensemble de modules abordés à d'autres niveaux de formation et à travers d'autres thématiques.

Il constitue le dernier module du cursus de formation initiale des cadres sportifs à vocation pédagogique. Les activités de conception, planification et modulation de l'entraînement constituent le « core business » (« le cœur du métier », l'essence-même de la fonction) de l'entraîneur sportif. C'est par la prise en compte et l'intégration judicieuse, pertinente et cohérente d'un ensemble d'éléments que le MS Entraîneur pourra planifier le plus efficacement possible ses actions afin d'augmenter la probabilité d'atteindre les objectifs fixés et de diminuer le risque d'échec, que ce soit à court, moyen et long terme.

La planification des séances d'entraînements en vue de l'atteinte de performances sportives, se réfère à des grands principes éprouvés scientifiquement qui ont été abordés dans le module CG221_ Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif. Néanmoins, cette planification (au sens de l'agencement des séances) ne relève pas toujours actuellement d'une « science exacte ». C'est pourquoi, à certains moments et/ou dans certains cas particuliers, des adaptations « empiriques » pensées et réfléchies peuvent malgré tout encore garder une place dans l'organisation de l'entraînement sportif.

L'objectif de ce module de formation intégrateur des concepts abordés dans son cursus de formation de moniteur sportif est de confronter le candidat à la réalité et aux exigences du processus et à la méthodologie de la planification sportive en général, et de sa propre discipline en particulier.

Tout en étant amené à construire concrètement et progressivement une planification à court, moyen et long terme, le candidat « MS Entraîneur » connaîtra et appréhendera, les bases méthodologiques et les principes modernes de l'organisation de l'entraînement.

○ **Concepts / mots-clés :**

Planification de l'entraînement

Périodisation

Méthode d'entraînement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les savoirs et savoir-faire élémentaires pour organiser une planification dans le but d'atteindre les objectifs de performance fixés				X

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG222	**
CG231	*
CG323	**
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					08:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					01:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					09:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	08:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	01:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					24:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	24:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 5 dans la thématique 2 : 50%
- Ce module **DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE REUSSI** en vue d'une potentielle obtention de l'attestation de réussite des CG MStrain. Un échec à ce module mènera à un ajournement (si 1^{ère} session) ou à un refus (si 2^{ème} session).

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Nombre de formateur : 1 formateur pour 30 candidats par session de formation
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Moniteur ou Niveau 3 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Entraîneur) ou tout autre titre jugé équivalent.	

- Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue :

- D'intégrer et de maîtriser l'influence de tous les facteurs déterminants de l'activité sportive ;
- D'éduquer sur le sens des entraînements ;
- - ...

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 40%**

- **Nombre de modules de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 6**

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra**

4.3.1 CG331 : Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement du module CG232_La machine humaine à l'effort. Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale.

Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique.

Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231_Définition des facteurs de la performance sportive), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs physiologiques en vue d'optimiser la performance.

L'analyse et l'étude du développement et de « l'entraînabilité » des 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'effort constitueront le sujet central de cette unité de formation.

○ **Concepts / mots-clés :**

Paramètre physiologique
VO2max
Economie de course
Seuil d'entraînement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les fondamentaux du fonctionnement des 3 systèmes physiologiques du corps humain à l'effort.		X		
Le candidat comprend d'un point de vue physiologique, la notion d' « Entraîner »		X		
Le candidat comprend l'impact physiologique des différentes méthodes d'entraînement sur les processus aérobie et anaérobies		X		
Le candidat comprend l'importance de l'alimentation sur l'économie de course		X		
Le candidat connaît le principe de « Capacité à répéter des sprints », son importance dans les disciplines intermittentes et son moyen de développement		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG132	*
CG231	*
CG233	**
CG332	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :						04:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						18:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	18:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 3 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Sciences de la motricité	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.2 CG332 : Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive

○ **Résumé :**

L'alimentation peut grossièrement être comparée au carburant de la machine humaine. Il est aujourd'hui communément admis que l'alimentation occupe (ou devrait occuper ...) une place importante parmi les facteurs de la performance sportive.

Ce module de formation est le prolongement du module CG134_ Recommandations de base pour une bonne pratique physique.

Les connaissances des besoins alimentaires des sportifs ont fortement évolué ces dernières années. Les étapes du bilan nutritionnel et la définition d'un régime alimentaire adapté requièrent une attention et nécessitent des compétences particulières. Seuls des médecins nutritionnistes et des diététiciens qualifiés peuvent s'occuper de ces 2 étapes.

Il appartiendra donc à l'athlète de se conformer aux exigences prescrites par ces spécialistes. L'entraîneur et l'entourage de l'athlète auront pour mission de l'encourager et de le « superviser » pour qu'il respecte ses besoins nutritionnels tant quantitativement que qualitativement, mais aussi les moments opportuns pendant lesquels s'alimenter.

○ **Concepts / mots-clés :**

Hydratation à l'effort
Alimentation à l'effort
Préparation nutritionnelle

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les bases du bilan nutritionnel, du régime alimentaire et les actions à mener pour suivre ses sportifs au quotidien		X		
Le candidat connaît la notion d'«Index glycémique » dans un régime alimentaire		X		
Le candidat comprend les points-clés de l'alimentation précédant l'activité		X		
Le candidat comprend les points-clés de l'alimentation durant l'activité		X		
Le candidat comprend les points-clés de l'alimentation suivant l'activité		X		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG134	*
CG331	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	10:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 3 : 15%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et plus spécifiquement de la nutrition.

- **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.3 CG333 : Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement des modules CG232_La machine humaine à l'effort et CG233_ Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif. Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale.

Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique. Un module introductif à l'analyse de base du mouvement sportif a permis d'aborder les premières notions de « facteurs biomécaniques de la performance sportive ».

Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231_Définition des facteurs de la performance sportive), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs biomécaniques en vue d'optimiser la performance.

L'analyse et l'étude conjointes du mouvement humain et des principes fondamentaux de mécanique constitueront le sujet central de cette unité de formation.

○ **Concepts / mots-clés :**

Analyse du mouvement
Moment de force
Moment d'inertie
Travail et énergie

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les principaux concepts de biomécaniques qui permettent d'optimiser la performance du geste sportif		X		
Le candidat appréhende les éléments fondamentaux de biomécaniques en vue de toutes actions préventives aux risques de blessures		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG234	*
CG342	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					04:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					18:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	18:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 3 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique, en sciences de la motricité ou d'un titre d'ingénieur (orientation biomécanique)	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'analyse du mouvement et de la biomécanique.

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.4 CG334 : Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement du module CG232_La machine humaine à l'effort. Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'entraînement de sportifs en vue de les faire performer, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation (MS Initiateur), la « machine humaine » a été décrite de façon très générale.

Au deuxième stade de formation (MS Educateur), la « machine humaine » a été appréhendée lors de l'activité et de l'exercice physique.

Au regard des différents facteurs déterminants de la performance sportive (voir CG231_Définition des facteurs de la performance sportive), l'objectif de ce module du troisième stade de formation est d'appréhender plus en profondeur les facteurs neuro-musculaires en vue d'optimiser la performance.

L'analyse et l'étude du développement et de « l'entraînabilité » du système neuro-musculaire qui intervient à l'effort constituera le sujet central de cette unité de formation.

○ **Concepts / mots-clés :**

Développement de la force

Force maximale

Force endurance

Puissance

Programmation d'entraînement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les fondamentaux du fonctionnement du système neuro-musculaire du corps humain à l'effort		X		
Le candidat comprend les voies et moyens de développer le système neuro-musculaire en vue d'optimiser la performance		X		
Le candidat connaît les avantages et inconvénients d'un travail de musculation avec des machines chez un athlète		X		
Le candidat comprend les différentes méthodes qui permettent le développement de la force endurance		X		
Le candidat comprend les différentes méthodes qui permettent le développement de la force maximale		X		
Le candidat comprend les différentes méthodes qui permettent le développement de la force explosive		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG132	*
CG233	**
CG335	**
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					04:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					18:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	18:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 4 dans la thématique 3 : 20%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique ou en sciences de la motricité	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.5 CG335 : Optimisation de la « souplesse » en vue de la performance

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement du module CG334_Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive, mais aussi du module CG134_Recommandations pour une activité physique dans une perspective de santé. Dans ces modules, quelques notions de base sur la souplesse ont déjà été abordées.

D'autre part, les qualités physiologiques des structures ostéo-articulaires et musculo-tendineuses ont été quelque peu développées dans les module CG234_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif et CG233_La "machine humaine" à l'effort.

Weineck précisait déjà que « la souplesse est cette capacité et qualité qu'a le sportif de pouvoir exécuter des mouvements de grande amplitude articulaire par lui-même ou sous l'influence d'une force extérieure ».

Même si "Flexibility is an area of sport concerning which every athlete, sports physician, therapist, trainer and scientific has an opinion. Divergent views on the importance of flexibility in injury and athletic performance are the rule." (Gleim G. W. et al. - 1997). Ce module tentera de faire une synthèse pratique et concrète sur ce sujet.

Ce facteur clé de performance, cette qualité doit impérativement être développée, entretenue, voire optimisée en fonction de contextes de pratiques sportives, mais aussi en fonction des moments de préparation (en ce compris la prévention de blessures), de performance ou de récupération, voire même de soins (de la revalidation à la réathlétisation).

La souplesse au sens large du terme répond à différents objectifs du sportif. Les besoins de chaque athlète sont spécifiques. Ils doivent donc être analysés en tenant compte des particularités de chaque discipline, et plus particulièrement des gestes à effectuer (à cet effet et pour rappel voir aussi les modules CG234 et CG333).

On peut (doit) donc considérer qu'il existe différents types de souplesse et qu'elle peut / qu'elle doit être entraînée de différentes manières au regard des objectifs attendus.

○ **Concepts / mots-clés :**

Développement de la souplesse
Méthode d'étirement active-passive
Séances spécifique d'étirement musculaire

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les fondamentaux du développement de la souplesse		X		
Le candidat peut répondre aux questions quand, pourquoi et comment développer la souplesse chez un sportif		X		
Le candidat connaît les différentes méthodes de développement de la souplesse		X		
Le candidat connaît les structures anatomiques mise en jeu dans un étirement		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG134	*
CG233	**
CG234	*
CG334	**
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	10:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 5 dans la thématique 3 : 10%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en éducation physique ou en sciences de la motricité	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.6 CG336 : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive

○ **Résumé :**

Ce module de formation est la suite et le complément du module CG232_« Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ».

Au niveau MS Educateur, le contenu de formation pratique s'est focalisé sur les moyens et les objectifs d'une respiration efficace, ainsi que sur l'importance de la gestion du tonus musculaire.

Au niveau MS Entraîneur, d'autres outils, d'autres stratégies seront développées.

○ **Concepts / mots-clés :**

Aspects psycho-émotionnels
Préparation mentale

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend l'importance des phases de construction et de fixation d'objectifs avec l'athlète		X		
Le candidat comprend les bases des effets et des attentes du langage corporel et du dialogue intérieur opérationnel positif		X		
Le candidat connaît les dimensions de l'index de conscience		X		
Le candidat comprend l'intérêt d'un travail de méditation		X		

Cette unité de formation sera donc complétée obligatoirement par une formation pratique aux principaux outils et techniques de base de « préparation mentale » permettant à l'athlète d'améliorer directement ses performances. La formation pratique sera dispensée dans le cadre des cours spécifiques du niveau « moniteur sportif entraîneur » de chaque opérateur de formation ou transversalement à plusieurs disciplines sportives de même registre (4 heures de cours pratique). Les Masters en Education Physique à finalité « Entraînement » sont dispensés de l'évaluation pratique mais sont tenus de participer à cette formation complémentaire.

○ **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG131	*
CG232	**
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					03:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					18:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	18:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	<input checked="" type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : Séance de questions-réponses	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 6 dans la thématique 3 : 15%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport et d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport.

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer à des moyens d'évaluation et de diagnostic élémentaire de traumatologie sportive ;
- Comprendre et s'appuyer sur des traitements de pathologies sportives ;
- ...
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 10%**
- **Nombre de modules de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 2**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : voir infra**

4.4.1 CG341 : Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives

○ **Résumé :**

Même si son attention doit être portée sur toutes les actions de prévention (voir les modules CG241_« Prévention des blessures du geste sportif » et CG342_ « Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives »), de fait l'entraîneur est tôt ou tard confronté aux pathologies de son/ses sportif(s).

L'entraîneur est très souvent le premier témoin de l'accident, de l'incident ou de « conditions » responsables de blessures, traumatismes, pathologies, ... Il aura un premier rôle essentiel d'observation et d'écoute. Même s'il pourra/devra parfois prodiguer les premiers soins (voir le module complémentaire « Une pratique en toute sécurité : les 1^e soins en milieux sportifs »), en aucun cas il ne pourra jouer le rôle du médecin ou du kinésithérapeute.

○ **Concepts / mots-clés :**

Diagnostic médical
Pathologies sportives
Protocole de reprise du sport

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les limites de son champ d'action dans les phases de diagnostics, traitements et suivis des pathologies de ses sportifs		X		
Le candidat comprend l'importance de la coordination et des synergies entre la « cellule médicale » et l'encadrement de proximité du sportif		X		
Le candidat connaît les différentes phases lors d'une pathologie aigüe ainsi que leur timing		X		
Le candidat connaît les différences dans le traitement d'une pathologie aigüe ou chronique		X		
Le candidat connaît les différentes évaluations médicales pour la détection des différents types de pathologies		X		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
CG241	*
CG342	**
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 4 : 50%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

- Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de médecin ou de kiné du sport et d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la médecine et de la kinésithérapie du sport

- Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>
Masters en Education Physique à finalité « Entraînement »	

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.4.2 CG342 : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances

La présence à ce module est obligatoire !

○ **Résumé :**

Ce module de formation abordé au niveau MS Entraîneur est un parfait complément au module CG241 « Prévention des blessures du geste sportif ». Au niveau MS Educateur l'accent a été mis sur les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure. Il s'agissait de principes généraux.

Le module dont il est question s'attachera davantage à définir et à proposer un processus réflexif pour l'entraîneur mettant en relation la prise de conscience d'un risque de blessure constaté ou pressenti avec son organisation et son intervention dans l'entraînement du geste sportif ; autrement dit de la « prophylaxie » spécifique aux phases d'entraînement et de compétition.

Les modules CG222 « Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif », CG234_ « Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif » et CG333 « Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive » constitueront le canevas de base de l'analyse du geste sportif en vue de son entraînement et de son optimisation en vue de la performance, le tout en veillant à éviter une blessure.

La répétition systématisée du geste, les charges engendrées, les compensations créées, les adaptations nécessaires, la recherche des limites de performance, le développement de la technologie du matériel et des matériaux, ... sont autant de facteurs pouvant entraîner un risque de blessure à court, moyen et long terme.

○ **Concepts / mots-clés :**

Prévention des blessures
Prophylaxie dans le geste sportif

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les principaux facteurs de risque pouvant entraîner une blessure spécifique à la réalisation ou l'entraînement du « geste technique »		X		
Le candidat connaît la stratégie optimale de prévention de blessure		X		
Le candidat comprend les différences d'incidence de blessures dans des contextes définis		X		
Le candidat comprend l'importance d'un programme préventif de blessures musculaires		X		
Le candidat comprend l'impact de la charge d'entraînement sur le risque de blessure		X		

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG222	*
CG234	*
CG241	*
CG333	*
CG341	**

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :						02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :						00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :						02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :						06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO* : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : Cahier de travail de l'entraîneur	V	Autre : ...	O

▪ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

* PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
-----------------------------------------------------------	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier / Portfolio	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module.

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.7) :**

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 4 : 50%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Nombre de formateur : 1 formateur pour 30 candidats par session de formation
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de médecin ou de kiné du sport et d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la médecine et de la kinésithérapie du sport

○ **Diplômes, brevets, certifications* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance[†]</u>

* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie.

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Se référer aux articles des déclarations des Droits de l'Homme et des citoyens et à la déclaration des Droits de l'Enfant en matière d'Education et de Sport ;
- Participer à l'élaboration et de mettre en œuvre un « règlement d'ordre intérieur », une « charte » ou « un code de conduite » au sein de son entité sportive ;
-
- **Notions et concepts intégrés aux modules CG321 (Leadership) & CG336 (Optimisation « Psycho ») (+CG324, accompagnement du sportif ; CG341, rôle de l'entraîneur ; CG342, prophylaxie).**

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.)

Les volumes horaires pour chaque module sont repris en annexe de ce document.

- Volume horaire total des modules de la formation : 50 heures (46 + 4)
- Volume horaire total des examens théoriques : 8 heures.
- Volume horaire estimé pour se préparer aux examens : +/- 175 heures.
- Charge théorique totale de travail : +/- 230 heures.

4.7 Pondération et crédits « Moniteur Sportif Entraîneur »

Une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

THEMATIQUE	TITRE DU MODULE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE L'EVALUATION DE LA THEMATIQUE DANS LE CURSUS DE FORMATION
Cadre institutionnel et législatif	Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	30%	10%
	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2	70%	
Didactique et méthodologie	Efficacité en entraînement et en leadership	25%	40%
	Les nouvelles technologies au service de l'entraînement	15%	
	Didactique des méthodes d'entraînement <i>(Evaluation intégrée au module CG325)</i>		
	L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	10%	
	Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	50%	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive	20%	40%
	Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive	15%	
	Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive	20%	
	Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive	20%	
	Optimisation de la ''souplesse'' en vue de la performance	10%	
	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive	15%	
Aspects sécuritaires et préventifs	Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives	50%	10%
	Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives	50%	
Cadre éthique et déontologique	Notions et concepts intégrés aux modules CG321 & CG336 (+ CG324, CG341 & CG342)		

Rmq : En cas de dispense de plein droit, la pondération des modules est réalisée au prorata des modules à présenter au sein de la (des) thématique(s).

4.8 Support de formation

Les syllabi sont téléchargeables (www.sport-adepts.be) ou peuvent être envoyés par courrier postal (sur demande dûment motivée), envoyant un mail à : adepts.coursgeneraux@cfwb.be

Des frais administratifs, d'impressions et postaux équivalents à **50€** sont réclamés pour tout envoi des syllabi.

4.9 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MSIni, MSEdu, MSTrain), de la thématique et du module de cours à dispenser.

L'AG Sport peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné. Il devra en être de même pour tout opérateur délégataire de la formation.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme en éducation physique et/ou en sciences de la motricité (finalités "entraînement" et/ou des sciences des activités physiques et sportives
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- ...

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent pas de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 4 (les modalités de l'évaluation) et 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous tenteront de réduire au maximum la part de subjectivité que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une forme de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont déclinées pour chaque niveau de qualification.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 3 mois après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'AG Sport.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

6.3.1 Critères d'accès aux évaluations :

- la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
- le paiement effectif des droits d'inscription au minimum 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session de l'épreuve d'évaluation et 15 jours après la réception d'une facture (si pas paiement en ligne);
- la justification de la réussite ou de la validation des cours généraux théoriques des niveaux préalables à savoir MSIni. et MSEdu. (principe de consécuitivité des cours généraux - voir 1.2. Introduction générale) ;
- Posséder une présence effective **à la totalité** des modules pour lesquels la présence **est obligatoire** (voir les points : 4. Référentiel « Formation » : description du programme et du contenu des cours généraux (MSTrain.) et 6.3.2 Présence aux cours.

Le quota de présence aux modules de cours obligatoires doit se réaliser au maximum en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.). On peut dès lors « capitaliser » les modules de cours obligatoires suivis pour l'édition suivante.

➤ Exemple 1 :

Je me suis inscrit à l'édition 6 des Cours Généraux MSTrain. en 2019-2020 mais je n'ai pas suivi dans l'entièreté (j'ai dû m'absenter l'après-midi de la journée de cours ...) le Module 5 de la thématique 2 : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (6h00) qui est obligatoire.

En conséquence, je n'ai donc pas accès aux évaluations des Cours Généraux MSTrain. en 2019-2020 (édition 6). Je ne suis donc pas admis aux évaluations ni délibéré pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires. Je suis considéré comme « non admissible » et ne reçois pas une invitation pour les évaluations.

Toutefois, lors de l'édition suivante (édition 7, probablement programmée en 2020-2021), je rattrape mon manquement en étant présent de manière active au module de cours que je n'avais pas suivi l'édition précédente (Module 5 de la thématique 2 : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme).

En conséquence, j'ai accès aux évaluations des cours Généraux MSTrain. de cette édition 2020-2021.

➤ Exemple 2 :

Je me suis inscrit à l'Édition 5 des Cours Généraux MSTrain. en 2018-2019 mais je n'ai pas suivi le module 1 de la thématique 2 : Efficacité en entraînement et en Leadership (6h00) qui est obligatoire.

En conséquence, je n'ai donc pas eu accès aux évaluations des Cours Généraux MSTrain. de l'édition en 2018-2019. Je ne suis donc pas admis aux évaluations ni délibéré pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires.

De plus, lors de l'édition suivante (édition 6 - 2019-2020), je ne rattrape pas mon manquement en étant à nouveau absent au module évoqué (CG321 : Efficacité en entraînement et en leadership).

En conséquence, je n'ai pas accès aux évaluations des cours Généraux MSTrain. de la 6^{ème} édition en 2019-2020. Je ne suis donc pas admis aux évaluations ni délibéré pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires. Je dois dès lors m'inscrire à une nouvelle formation de Cours Généraux MSTrain. puisque le principe de « capitalisation » sur 2 années des modules obligatoires ne s'applique plus.

- le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
- le respect des règles de bienséance ;
- les principes de vie en commun ;
- ...

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations finales de la formation ;
- une non-admission aux évaluations et donc pas de délibération pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Entraîneur (MSTrain.).
- une non-proclamation des résultats obtenus ;
- une annulation de toute évaluation potentielle.
- un non remboursement de la formation.

6.3.2 Présence au cours

- *Non obligatoire mais fortement recommandée* pour 11 modules sur 16.
- *Obligatoire* (100% de présence - 20 heures effectives) pour les 5 modules suivants :

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- Module 2 (CG 312) : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2 (2h00)

Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

- Module 1 (CG 321) : Efficacité en entraînement et en leadership (6h00)
- Module 5 (CG 325) : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (6h00)

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- TP du Module 6 (CG 336) : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive (4h00)

Thématique 4 : Aspects sécuritaires

- Module 2 (CG 342) : Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives (2h00)

6.4 Conséquences d'une non-présence à un ou des modules obligatoires

- Le candidat qui n'aurait pas 100% de présence à un ou plusieurs modules dont la présence obligatoire est requise (voir point 6.3.2) ne sera pas admis aux évaluations, ni délibéré pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires.
- Une attestation de réussite des cours généraux MStrain. ne pourra être délivrée (voir 6.3.1 critères d'accès aux évaluations).

6.5 « Capitalisation » des modules obligatoires

- Le quota de présence aux modules de cours obligatoires doit se réaliser au maximum en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Entraîneur (MStrain.). Les modules de cours obligatoires suivis peuvent être capitalisés pour l'édition suivante.

Passé ce délai le candidat doit dès lors s'inscrire à une nouvelle formation de Cours Généraux MStrain. puisque le principe de « capitalisation » des modules obligatoires ne s'applique plus.

6.6 Réussite obligatoire du module 5 (CG 325) de la thématique 2

- Le module 5 de la Thématique 2 (CG 325), à savoir : « Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme » est un module dont l'évaluation est à questions ouvertes et dont la spécificité est telle que **la réussite de celui-ci est obligatoire** (voir 6.14 règlementation des évaluations).

6.7 Règle particulière en 1^{ère} session si thématique en échec mais module(s) à 80% au moins

- En cas d'échec en 1^{ère} session (ajourné) à la note globale pondérée d'une thématique et qu'au moins une note obtenue dans un des modules de cette thématique est égale ou supérieure à 80%, alors ce(s) module(s) sera(ont) exempté(s) pour la seconde session.

6.8 Publicité des accès aux évaluations

- Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle écrite (le courrier électronique est privilégié) par le biais de l'organisme de formation.
- Seules les personnes admissibles aux examens sont convoquées ! En conséquence aucun candidat non inscrit et donc non invité aux évaluations ne sera accepté à l'évaluation (même s'il se présente le jour de l'évaluation).
- Information systématique des candidats non admissibles aux évaluations et donc non délibérables (pour cause de présence insuffisante aux modules de cours obligatoires en l'espace de deux éditions consécutives de formation Moniteur Sportif Entraîneur, abandon,...) par voie officielle écrite (le courrier électronique est privilégié) par le biais de l'organisme de formation.
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.9 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1^{ère} ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent sera automatiquement « ajourné » en seconde édition d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé ».
- Tout candidat peut justifier d'une absence par édition d'évaluation. Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 - Informations concernant l'opérateur de formation.
- Modalités de la communication de justification d'absence : courriel + justificatif d'absence (CM, attestation d'employeur, ...) à la personne de contact de l'AG Sport.
- Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation.
- La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, ...)
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. **En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.**
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- ...

6.10 Contenus et exigences des évaluations

- Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser sont indiqués à la section 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.
- Les évaluations concernent les matières vues au cours de la formation et publiées sur le site web www.sport-adepts.be et/ou remises lors des modules de cours.
- En fin d'évaluation chaque candidat remet sa grille et/ou son formulaire d'évaluation, son (ses) questionnaire(s) et signe le registre de présences.
- Aucune photo ne peut être réalisée au cours de l'évènement (grille réponse, questionnaire, locaux,...).

6.11 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit :

- Type :
 - Sommative, certificative ... au terme des apprentissages.
- Les évaluations se feront sous trois formes distinctes :
 - *Evaluation du cahier de travail de l'entraîneur* :
 - Module CG321 : Efficacité en entraînement et en leadership. NB : les points obtenus en 1^{ère} session pour ce carnet d'entraîneur ne sont pas reportés en seconde session. Seule l'évaluation écrite (questions ouvertes) sera comptabilisée.
 - TP du module CG336 : Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive.
 - *Evaluation théorique écrite, via un questionnaire "ouvert" pour les trois (3) modules suivants* :
 - Module CG312 : Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (2/2).
 - Module CG321 : Efficacité en entraînement et en leadership.
 - Module CG325 : Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme.
 - *Evaluation théorique écrite, via un Q.C.M (Questions à Choix Multiples) pondéré suivant l'importance des modules et des thématiques.*

Une bonne réponse :	+ 2 point
Absence de réponse :	0 point
Une mauvaise réponse :	- 1 point

Le nombre de questions aux évaluations est entre autres fonction du nombre d'heures dispensées par module. L'Administration Générale du Sport est souveraine pour définir le nombre de questions par module.

- Durée des évaluations :
 - Moniteur Sportif Entraîneur : 8 heures (2 X 4 heures)

6.12 Répartition des points lors des évaluations « Moniteur Sportif Entraîneur » avant pondération.

Thématique	Titre du Module	Nombre questions	Points par module à pondérer à l'intérieur de chaque thématique (voir 4.7)	Points par thématique à pondérer dans l'ensemble du cursus des CG MS Entraîneur (voir 4.7)
Cadre institutionnel et législatif	Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	5	10	30
	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2	Questions ouvertes et 5 Q type QCM	20	
Didactique et méthodologie	Efficacité en entraînement et en leadership	Cahier de travail et Questions ouvertes	30	130
	Les nouvelles technologies au service de l'entraînement	10	20	
	Didactique des méthodes d'entraînement	Questions ouvertes (intégrées à CG325)		
	L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	10	20	
	Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	Questions ouvertes	60	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive	15	30	160
	Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive	10	20	
	Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive	15	30	
	Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive	15	30	
	Optimisation de la "souplesse" en vue de la performance	10	20	
	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive	15	30	
Aspects sécuritaires et préventifs	Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives	10	20	40
	Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives	10	20	
Cadre éthique et déontologique	Notions et concepts intégrés aux modules CG321 & CG336 (+ CG324, CG341 & CG342)			

6.13 Rappel des pondérations et crédits « Moniteur Sportif Entaîneur »

Une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

THEMATIQUE	TITRE DU MODULE	PONDERATION DE L'EVALUATION DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE L'EVALUATION DE LA THEMATIQUE DANS LE CURSUS DE FORMATION
Cadre institutionnel et législatif	Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial	30%	10%
	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression 2/2	70%	
Didactique et méthodologie	Efficacité en entraînement et en leadership	25%	40%
	Les nouvelles technologies au service de l'entraînement	15%	
	Didactique des méthodes d'entraînement (<i>Evaluation intégrée au module CG325</i>)		
	L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie	10%	
	Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme	50%	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive	20%	40%
	Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive	15%	
	Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive	20%	
	Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive	20%	
	Optimisation de la ''souplesse'' en vue de la performance	10%	
	Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive	15%	
Aspects sécuritaires et préventifs	Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives	50%	10%
	Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives	50%	
Cadre éthique et déontologique	Notions et concepts intégrés aux modules CG321 & CG336 (+ CG324, CG341 & CG342)		

Rmq : En cas de dispense de plein droit, la pondération des modules est réalisée au prorata des modules à présenter au sein de la (des) thématique(s).

6.14 Règlementation des évaluations

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite, d'ajournement ou de refus.

Comme explicité au point 4.7. - Pondérations et crédits « Moniteur Sportif Entraîneur » une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

6.14.1 Première session

- Réussite de plein droit si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque module ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
- Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :
 - Le module en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.
- Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :
 - Le module en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 60% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
- Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :
 - Un des modules en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 60% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
 - au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- Ajournement avec au moins un (1) module en échec si :
 - la thématique du module est en échec ;
 - tous les modules de la thématique en échec sont à recommencer.
- Ajournement avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :
 - moins de 60% au total ;
 - la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;
 - tous les modules de la (des) thématique(s) sont à recommencer.
- Ajournement avec plusieurs modules en échec si :
 - moins de 50% au total ;
 - toute la thématique est à recommencer dès qu'un module de celle-ci est en échec.
- Ajournement car le module CG 325 (Planification) est en échec :
 - Au moins 50% à la thématique 2 ;
 - le module CG 325 (Planification) est à recommencer.
- Ajournement pour absence non justifiée :
 - Examen complet à refaire.

- Ajournement pour absence répétée même si justifiée :
 - Examen complet à refaire.
- Ajournement pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :
 - Examen complet à refaire.
- Refus si fraude à l'examen :
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.14.2 Seconde session

Pour les thématiques et/ou les modules déjà validés - réussis (cfr réglementation à ce sujet), les points obtenus par le candidat lors de la 1^{ère} session sont réintroduits pour la seconde session au sein du programme informatique.

Le candidat est interrogé uniquement sur le (les) module(s) de la (des) thématique(s) en échec lors de la 1^{ère} session (voir fiche individuelle de résultats).

Les nouveaux points réalisés par le candidat en seconde session remplaceront ceux de la 1^{ère} session.

- Réussite de plein droit si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque module ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
- Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :
 - Le module en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.
- Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :
 - Le module en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 60% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
- Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :
 - Un des modules en échec n'est pas le module CG 325 (Planification)
 - au moins 60% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
 - au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- Refus avec au moins un (1) module en échec si :
 - la thématique du module est en échec ;
- Refus avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :
 - moins de 60% au total ;
 - la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;
- Refus avec plusieurs modules en échec si :
 - moins de 50% au total ;

- Refus car le module CG 325 (Planification) est en échec.
- Refus pour absence non justifiée :
- Refus pour absence répétée même si justifiée :
- Refus pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :
- Refus si fraude à l'examen :
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.15 Exemples de résultats après pondération des modules et thématiques

A titre exemplatif, sont illustrés ci-dessous des résultats (situation fictive) qui sont communiqués aux candidat(e)s à la suite de leurs évaluations aux différents modules CG MStrain., et ce après pondération de chaque module et thématique (voir 4.7. - Pondération et crédits « Moniteur Sportif Entraîneur »).

Le 1^{er} exemple est présenté avec un « didacticiel » des calculs réalisés en fonction des diverses pondérations (modules et thématiques).

6.15.1 Situation fictive de résultat du candidat 1 (MStrain.) (avec didacticiel des calculs)

Situation fictive de résultat de candidat (MStrain.) Candidat 1																					
Notes réalisées à l'évaluation						Pondération intra modules (%)						Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module						% pondéré par thématique du candidat	Total (%) après pondération des thématiques		
Mod1	Mod2	Mod3	Mod4	Mod5	Mod6	Mod1	Mod2	Mod3	Mod4	Mod5	Mod6	Mod1	Mod2	Mod3	Mod4	Mod5	Mod6				
T1	5/10	10/20					30	70					(5/10) X 30% = 15/30	(10/20) X 70% = 35/70						50,00%	
T2	18/30	12/20		12/20	32/60		25	15		10	50		(18/30) X 25% = 15/25	(12/20) X 15% = 9/15		(12/20) X 10% = 6/10	(32/60) X 50% = 26,67/5			56,67%	
T3	15/30	8/20	15/30	17/30	12/20	14/30	20	15	20	20	10	15	(15/30) X 20% = 10/20	(8/20) X 15% = 6/20	(15/30) X 20% = 10/20	(17/30) X 20% = 11,33/20	(12/20) X 10% = 6/10	(14/30) X 15% = 7/15		50,33%	
T4	12/20	11/20					50	50					(12/20) X 50% = 30/50	(11/20) X 50% = 27,5/50						57,50%	
T5																					

$$(50\% \times 10\% \text{ "coëff. pond. de la Th. 1" }) + (56,67\% \times 40\% \text{ "coëff. pond. de la Th. 2" }) + (50,33\% \times 40\% \text{ "coëff. pond. de la Th. 3" }) + (57,50\% \times 10\% \text{ "coëff. pond. de la Th. 4" })$$

= 53,55% au total général après pondération des thématiques

Analyse de ces résultats (candidat 1) :

Chaque thématique est réussie (au moins 50%), malgré 2 modules en échec (CG332 et CG336). Le CG325_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (module incontournable) est réussi.

Conséquences de ces résultats (candidat 1) :

La formation est réussie de plein droit et le candidat recevra une attestation de réussite.

6.15.2 Situation fictive de résultat du candidat 2 (MSTrain.)

Situation fictive de résultat de candidat (MSENT.) Candidat 2

	Notes réalisées à l'évaluation						Pondération intra modules (%)						Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module						% pondéré par thématique du candidat	Total (%) après pondération des thématiques
	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6		
THEMA 1	6	12					30	70					18,00	42,00					60,00	54,05
THEMA 2	18	12		12	26		25	15		10	50		15,00	9,00		6,00	21,67	51,67		
THEMA 3	15	8	15	17	12	14	20	15	20	20	10	15	10,00	6,00	10,00	11,33	6,00	7,00	50,33	
THEMA 4	14	15					50	50					35,00	37,50					72,50	
THEMA 5																				

Analyse de ces résultats (candidat 2) :

Les thématique 1 - 3 et 4 sont réussies (au moins 50%).

La thématique 2 est également réussie (au moins 50%) mais le module 5_Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme (module incontournable) est quant à lui en échec (moins de 50%) (dans l'exemple supra l'étudiant a obtenu 26/60 à ce module).

Conséquence de ces résultats (candidat 2) :

Si le candidat est en 1^{ère} session, ce dernier sera invité à présenter module 5 de la Thématique 2 (Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme). Il sera dispensé des autres modules et thématiques.

Si le candidat est en 2^{ème} session, ce dernier sera délibéré en échec. De ce fait, il devra lors d'une prochaine édition de formation repasser l'entièreté des modules et thématiques car il n'a pas obtenu au moins 60% au total pondéré.

6.15.3 Situation fictive de résultat du candidat 3 (MSTrain.)

Situation fictive de résultat de candidat (MSENT.) Candidat 3

	Notes réalisées à l'évaluation						Pondération intra modules (%)						Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module						% pondéré par thématique du candidat	Total (%) après pondération des thématiques
	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6		
THEMA 1	6	12					30	70					18,00	42,00					60,00	52,83
THEMA 2	12	12		8	30		25	15		10	50		10,00	9,00		4,00	25,00	48,00		
THEMA 3	15	8	15	17	12	14	20	15	20	20	10	15	10,00	6,00	10,00	11,33	6,00	7,00	50,33	
THEMA 4	14	16					50	50					35,00	40,00					75,00	
THEMA 5																				

Analyse de ces résultats (candidat 3) :

Les thématique 1 - 3 et 4 sont réussies (au moins 50%).

La thématique 2 est en échec (moins de 50%).

Conséquence de ces résultats (candidat 3) :

Si le candidat est en 1^{ère} session, ce dernier sera invité à présenter l'ensemble des modules de la Thématique 2.

Si le candidat est en 2^{ème} session, ce dernier sera délibéré en échec. De ce fait, il devra lors d'une prochaine édition de formation repasser l'entièreté des modules (sauf le module 2 de la thématique 4 à au moins 80% - voir 6.7) et thématiques car il n'a pas obtenu au moins 60% au total pondéré.

NB : pour bénéficier de cette dispense (module 2 thématique 4), il lui faudra en faire la demande auprès des services compétents de l'AG Sport lors d'une prochaine inscription à une session d'évaluation. Sans cette démarche personnelle, la dispense possible ne lui sera pas octroyée automatiquement ! (Voir 7.7 Situations particulières concernant les dispenses octroyées).

6.15.4 Situation fictive de résultat du candidat 4 (MSTrain.)

Situation fictive de résultat de candidat (MSENT.) Candidat 4

	Notes réalisées à l'évaluation						Pondération intra modules (%)						Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module						% pondéré par thématique du candidat	Total (%) après pondération des thématiques
	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6		
THEMA 1	6	12					30	70					18,00	42,00					60,00	61,67
THEMA 2	12	12		8	30		25	15		10	50		10,00	9,00		4,00	25,00	48,00		
THEMA 3	19	12	15	24	15	20	20	15	20	20	10	15	12,67	9,00	10,00	16,00	7,50	10,00	65,17	
THEMA 4	16	16					50	50					40,00	40,00					80,00	
THEMA 5																				

Analyse de ces résultats (candidat 4) :

Les thématique 1 - 3 et 4 sont réussies (au moins 50%).

La thématique 2 est en échec (moins de 50%).

Le total général (en %) après pondération des thématiques est d'au moins 60%.

Conséquence de ces résultats (candidat 4) :

Si le candidat est en 1^{ère} session ce dernier sera invité à présenter l'ensemble des modules de la thématique 2. Il sera dispensé des autres modules et thématiques.

Si le candidat est en 2^{ème} session ce dernier sera délibéré en échec.

Néanmoins, lors d'une prochaine édition d'évaluation, il ne devra présenter que la thématique en échec (l'ensemble des modules de cette thématique) car il a obtenu au moins 60% au total pondéré.

NB : pour bénéficier de ces dispenses, il lui faudra en faire part auprès des services compétents de l'AG Sport lors d'une prochaine inscription à une session d'évaluation. Sans cette démarche personnelle, les dispenses possibles ne lui seront pas octroyées automatiquement ! (Voir 7.7 Situations particulières concernant les dispenses octroyées).

6.15.5 Situation fictive de résultat du candidat 5 (MSTrain.)

Situation fictive de résultat de candidat (MSENT.) Candidat 5

	Notes réalisées à l'évaluation						Pondération intra modules (%)						Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module						% pondéré par	Total (%) après
	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 5	Mod 6		
THEMA 1	6	12					30	70					18,00	42,00					60,00	60,27
THEMA 2	8	16		8	28		25	15		10	50		6,67	12,00		4,00	23,33	46,00		
THEMA 3	19	18	15	24	15	20	20	15	20	20	10	15	12,67	13,50	10,00	16,00	7,50	10,00	69,67	
THEMA 4	16	16					50	50					40,00	40,00					80,00	
THEMA 5																				

Analyse de ces résultats (candidat 5) :

Les thématique 1 - 3 et 4 sont réussies (au moins 50%).

La thématique 2 est en échec (moins de 50%).

Un module (CG322) au sein de cette thématique en échec (résultat pondéré) est d'au moins 80%.

Le total général (en %) après pondération des thématiques est d'au moins 60%.

Conséquence de ces résultats (candidat 5) :

Si le candidat est en 1^{ère} session, ce dernier sera invité à présenter l'ensemble des modules de la thématique 2, sauf celui qui est d'au moins 80% (CG322).

Il sera également dispensé des autres modules et thématiques réussies.

Si le candidat est en 2^{ème} session, ce dernier sera délibéré en échec.

Néanmoins, lors d'une prochaine édition d'évaluation il ne devra présenter que la thématique en échec (l'ensemble des modules de cette thématique, y compris le CG322) car il a obtenu au moins 60% au total pondéré.

NB : pour bénéficier de ces dispenses, il lui faudra en faire part auprès des services compétents de l'AG Sport lors d'une prochaine inscription à une session d'évaluation. Sans cette démarche personnelle, les dispenses possibles ne lui seront pas octroyées automatiquement ! (Voir 7.7 Situations particulières concernant les dispenses octroyées).

6.16 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat de réussite des cours généraux est de 4 ans accomplis.

La validité peut être prorogée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est close.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.17 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprend deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter sont actées au Procès Verbal de délibération de la première session.

Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

La possibilité de reporter chaque session d'évaluation un nombre de fois déterminé et suivant situations (maladie, décès d'un proche, ...) est prévue. Le candidat est informé de cette particularité (voir Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations).

6.18 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les niveaux de connaissances et/ou compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin de respecter notamment les mêmes exigences d'évaluation.

Le jury est constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, ...).

6.19 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal).

Un président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il peut s'agir d'un représentant du service « Formation des cadres de l'AG Sport », d'un conseiller pédagogique de l'AG Sport, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat remplissant les conditions d'accès aux évaluations sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront conservées par l'AG Sport.

6.20 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation (voir phrases de délibération infra).

Exemples (non contractuels) de phrases de délibération lors de la 1^{ère} session :

- La phrase : « Réussite de plein droit » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session car au moins 50% au total, sans échec à un module.
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session malgré un seul échec à un module car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins 60% dans la thématique concernée par l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session malgré un seul échec à un module car au moins 60% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et moins de 60% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session malgré plusieurs échecs dans deux des modules car au moins 60% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins de 60% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- La phrase : « Ajourné car au moins une thématique en échec » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Ajournement car au moins un (1) module est en échec et moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module. Tous les modules de la thématique en échec sont à recommencer.
 - Ajournement car deux (2) modules ou plus sont en échec, moins de 60% au total et moins de 50% dans la thématique concernée par les modules en échec. Tous les modules de la thématique en échec sont à recommencer.
 - Ajournement car deux (2) modules ou plus sont en échec, moins de 60% au total et moins de 50% dans les thématiques concernées par les modules en échec. Tous les modules des thématiques en échec sont à recommencer.
 - Ajournement car moins de 50% au total des points. Toute thématique est à recommencer dès qu'1 module de celle-ci est un échec.
- La phrase : « Ajourné car le module 5 (CG325 » Planification » de la thématique 2 est en échec » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Ajournement car le module 5 de la thématique 2 est en échec même si celle-ci est à au moins 50%. Ce module est à recommencer.
- La phrase : « Ajourné pour absence » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Ajournement en seconde session car absence non justifiée.
 - Ajournement en seconde session car absence répétée même si justifiée.
 - Ajournement en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Pas de seconde session octroyée. Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Exemples (non contractuels) de phrases de délibération lors de la 2^{ème} session :

- La phrase : « Réussite de plein droit » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session car au moins 50% au total, sans échec à un module.
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session malgré un seul échec à un module car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins 60% dans la thématique concernée par l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session malgré un seul échec à un module car au moins 60% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et moins de 60% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session malgré plusieurs échecs dans des modules car au moins 60% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins de 60% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- La phrase : « Refusé car au moins une thématique en échec » pourrait être utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus car au moins un (1) module est en échec et moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
 - Refus car deux (2) modules ou plus sont en échec, moins de 60% au total et moins de 50% dans la thématique concernée par les modules en échec.
 - Refus car deux (2) modules ou plus sont en échec, moins de 60% au total et moins de 50% dans les thématiques concernées par les modules en échec.
 - Refus car moins de 50% au total des points.
- La phrase : « Refusé car le module 5 (CG325 » Planification » de la thématique 2 est en échec » pourrait être
 - Refus car le module 5 de la thématique 2 est en échec même si celle-ci est à au moins 50%.
- La phrase : « Refusé pour absence » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus en seconde session car absence non justifiée.
 - Refus en seconde session car absence répétée même si justifiée.
 - Refus en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.21 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou courriel) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

L'envoi par courriel (courrier électronique) des résultats tant en 1^{ère} qu'en seconde session est privilégié (développement durable, rapidité de transmission des informations, ...). L'AG Sport ne peut être tenue responsable si le candidat ne reçoit pas ses résultats malgré un envoi en bonne et due forme (adresse mail exacte,...).

Un délai de 20 jours ouvrables est considéré comme raisonnable pour l'envoi de ceux-ci après la session d'évaluation.

Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques,

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

Un droit de recours est octroyé. La procédure à respecter est explicitée ci-après.

6.22 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, des examens et/ou des délibérations, **excepté** l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat, en ce compris le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (*uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session*) ou en seconde session.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats de l'évaluation à chaque candidat, une référence au cahier des charges est notifiée.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative. La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige concernant les résultats.

- Deux représentants de l'AG Sport.
- Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger) VAF.

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation. Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Toute personne qui a été ajournée ou refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions du niveau de qualification **Moniteur Sportif Entraîneur** cours généraux ADEPS, peut éventuellement bénéficier de dispenses et ce sous certaines conditions préalablement définies.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adepts.be rubrique « devenir moniteur ». Des documents téléchargeables sont accessibles à l'effet de constituer un dossier complet et valide.

7.1 Dossier administratif à construire

Une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent uniquement via la procédure mise en ligne.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification* en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un

* La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen)

opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Tableau à voir en annexe.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG311 Cadre institutionnel							
CG312 Dopage							
...							

et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,.... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF

7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Pour rappel, une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent **uniquement** via la procédure mise en ligne.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF dans les délais impartis. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte endéans **20 jours ouvrables avant une édition d'évaluation**

7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAF.

7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Entraîneur**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (non automatiques !) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
 - **La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)**
 - **Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%**

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés. Exception faite néanmoins concernant le module de la thématique 2 qui s'intitule "Concevoir, planifier et réguler l'entraînement à court, moyen et long terme". Celui-ci est un module dont l'évaluation est à questions ouvertes et dont la spécificité est telle que la réussite de celui-ci est obligatoire.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées lors d'une nouvelle inscription à la formation MS Train et au plus tard 30 jours ouvrables avant la date de l'évaluation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Pour les candidats s'inscrivant à une session d'évaluation après avoir obtenu des dispenses, afin qu'elles puissent être prises en compte, il est impératif de les communiquer auprès des services compétents de l'Administration.

Attention, dans cette situation, ces dispenses ne sont pas automatiquement introduites dans le programme informatique des cours généraux. Le candidat bénéficiaire d'une (de) dispense(s) doit obligatoirement prévenir l'AG Sport lors d'une inscription à la formation MS Train et au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de l'évaluation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

- Aucune dispense ne sera octroyée, ni prise en compte endéans 30 jours ouvrables avant une session d'évaluation.

A titre d'exemple, pour une session d'évaluation programmée le samedi 25 juin 20XX, pour être traitées, les demandes de dispenses devront être rentrées auprès des services compétents de l'Administration au plus tard le vendredi 03 juin 20XX.

7.8 Cas particuliers des candidats n'ayant pas validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.

- Les candidats pouvant faire la preuve d'avoir réussi des cours généraux du niveau MS Educateur et déjà inscrits dans un parcours de formation spécifique avant le 01^{er} septembre 2017 ne doivent pas remplir cette condition de prérequis à l'homologation de leur brevet du niveau MS Educateur. Les cahiers de charges des cours spécifiques en vigueur à cette date prévoient que les

candidats suivent un module de formation semblable à celui-ci dans le cadre de leur formation spécifique.

- Les candidats déjà certifiés / homologués du niveau MS Initiateur dans une discipline spécifique et désireux de poursuivre leur formation devront valider ce module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » pour être homologués aux niveaux de qualification MS Educateur. En d'autre terme, ce module constituera donc aussi un prérequis à l'homologation du niveau MS Educateur.
- Dans tous les autres cas, les candidats devront se conformer à la validation de ce module, prérequis à l'homologation de tout brevet à vocation pédagogique.

- **Exemple 1 :**

Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition d'avril 2015. Je ne me suis pas encore inscrit à ma formation spécifique MS Educateur en « discipline X ». Lors de mon inscription, après le 1^{er} septembre 2017, je devrais me conformer au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date. Autrement dit, je devrais valider le module de 8 hrs « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.

- **Exemple 2 :**

Je suis détenteur d'un brevet MS Initiateur homologué / certifié en 2016 par l'AG Sport en « discipline Z ». Je suis aussi détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition de février 2017. Je souhaite m'inscrire à la formation MS Educateur après le 1^{er} septembre 2017. Pour que mon brevet MS Educateur soit homologué / certifié par l'AG Sport, je devrais valider le module de de 8 hrs « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » tel que décrit.

- **Exemple 3 :**

Depuis le 15 septembre 2016, je suis en cours de formation spécifique disciplinaire MS Educateur. Mon parcours de formation se réfère au cahier de charges de l'époque, qui mentionne et prévoit déjà une formation pratique aux 1ers soins en milieu sportif.

Mon brevet sera homologué / certifié par l'AG Sport tel que prévu au cahier de charges de référence / de l'époque.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITES.

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 7 (Les modalités de délivrance et d'homologation des attestations de réussite.).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence (VAE) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Entraîneur» l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes du dispositif de formation (Cours généraux et cours spécifiques, le cas échéant, en ce compris un stage de formation), le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

Enfin, au terme de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

ANNEXES

Annexe

Livres VI et XIV du Code de droit économique

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76

e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(*)

Moniteur Sportif INITIATEUR
Moniteur Sportif EDUCATEUR
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du :

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte,...) :

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement :

— Nom du (des) candidat(s) :

— Adresse du (des) candidat(s) :

— Date :

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

(*) Biffez la mention inutile.



Formulaire de demande de VAF

Pour les cours généraux du niveau MS Entraîneur

Document à joindre à la demande directement opérée en ligne

DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Tél. :	GSM :	
E-Mail :		
Pays de résidence :	Discipline :	
Une dispense a-t-elle déjà été demandée auprès d'une autre instance ?		
Oui <input type="checkbox"/>	Si oui,	Quelle instance ?
Non <input type="checkbox"/>		Date :
		Décision :

Tableau de demande de VAF

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG311 Cadre institutionnel du sport européen et du sport mondial							
CG321 Efficacité en entraînement et en leadership							
CG222 Les nouvelles technologies au service de l'Entraînement							
CG223 Didactique des méthodes d'entraînement							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG324 L'accompagnement de l'Athlète tout au long de sa vie							
CG325 Concevoir, planifier et réguler l'Entraînement à court, moyen et long terme							
CG331 Optimisation des facteurs physiologiques de l'activité et de la performance sportive							
CG332 Optimisation des facteurs nutritionnels de l'activité et de la performance sportive							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG 333 Optimisation des facteurs biomécaniques de l'activité et de la performance sportive							
CG334 Optimisation des facteurs neuro-musculaires de l'activité et de la performance sportive							
CG335 Optimisation de la "souplesse" en vue de la performance							
CG336 Optimisation des facteurs psychologiques de l'activité et de la performance sportive							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG 341 Rôles de l'entraîneur dans les diagnostics, les traitements et le suivi de pathologies sportives							
CG342 Prévention et prophylaxie dans les gestes et les performances sportives							